

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté**

**Le 04.12.2025**

**Convocation faite**

**Le 20.11.2025**

**Délibération  
N°2025-11-212**

**Proposition de projets  
pour une demande  
de subvention au titre de la  
Dotation d'Equipement  
des Territoires Ruraux  
(DETR) et de la Dotation de  
Soutien à l'Investissement  
Local (DSIL) pour l'année  
2026**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 26 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi vingt-six novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (à partir du point n°2025-11-215), Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHUEX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2025-11-213), M<sup>mes</sup> Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2025-11-214), Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO à partir du point n°2025-11-213), M<sup>me</sup> Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Patrice PRINCE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2025-11-212).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu sa délibération n°2020-09-209 du 29 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil de Communauté au Président,

Vu l'article 179 de la loi de Finances 2011 instituant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu les délibérations n°2024-12-227, 2024-12-228 et 2024-12-230 du 17 décembre 2024, envisageant la présentation de 4 projets pour une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Considérant que l'ensemble des projets sont compatibles avec le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) et seront proposés à l'inscription à la programmation 2026,

Considérant que les services de l'Etat se réservent le droit de verser à la DETR un projet inscrit à la DSIL et inversement,

Considérant que la Communauté de Communes est autorisée à transmettre ultérieurement, et ce, avant février 2026, les délibérations relatives aux projets faisant l'objet d'une démarche de financement,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* décide de présenter les dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR ou de la DSIL pour 2026 suivant l'ordre de priorité suivant :

- 1- Rénovation du pont de la manufacture ;
- 2- Réhabilitation d'un bâtiment du site SM Etiquettes ;
- 3- STIC des Scailleteux à FUMAY ;

\* approuve les plans de financements suivants:

- Rénovation du pont de la manufacture :

Postes des dépenses	Montant € HT	Ressources attendues	Etat	Montant €	%
Maîtrise d'œuvre et études	50 000,00	DETR (1)	Espéré	51 000,00	25,50
Travaux	150 000,00	Autofinancement	---	149 000,00	74,5
<b>Total</b>	<b>200 000,00</b>	<b>Total</b>		<b>200 000,00</b>	100,00

(1) Calcul du montant prévisionnel de subvention DETR (Travaux de voirie communale, d'assainissement pluvial et de requalification des espaces publics ou Création ou réfection de voirie)  
Montant MOE estimé éligible (10% plafonné) : 20 000,00 €  
Montant travaux estimé éligible à 150 000,00 € HT  
Soit 170 000,00 estimé éligible  
Soit une subvention de 51 000,00 € sur la base d'un taux d'aide de 30 %

- STIC des Scailleux à FUMAY :

Postes de dépenses	Montant € HT	Ressources attendues	Etat	Montant €	%
Maitrise d'œuvre	0,00	Leader (1)	Espéré	37 800,00	60,00
Travaux plateforme Roche de l'Uf	60 000,00	DETR 2026 (2)	Espéré	12 600,00	20,00
Signalétique	3 000,00	Autofinancement	---	12 600,00	20,00
<b>Total</b>	<b>63 000,00</b>	<b>Total</b>	---	<b>63 000,00</b>	100,00

(1) Calcul du montant prévisionnel de subvention LEADER  
 Montant estimé éligible à 63 000,00 €  
 Soit une subvention de 37 800,00 € sur la base d'un taux d'aide de 60 %

(2) Calcul du montant prévisionnel de subvention DETR (volet Développement économique, social, environnemental et touristique)  
 Montant estimé éligible à 63 000,00 €  
 Soit une subvention de 12 600,00 € sur la base d'un taux d'aide de 20 %  
 Minimum de la dépense totale 20% à la charge du porteur de projet

- Réhabilitation d'un bâtiment du site SM Etiquettes :

Postes des dépenses	Montant € HT	Ressources attendues	Etat	Montant €	%
Maitrise d'œuvre	0,00	DSIL (1)	Espéré	150 000,00	30,00
Travaux	400 000,00	Autofinancement	---	350 000,00	70,00
Etudes diverses - contrôles	20 000,00	Total HT	---	500 000,00	100,00
VRD	80 000,00	---	---	---	---
<b>Total</b>	<b>500 000,00</b>	<b>Total</b>		<b>500 000,00</b>	---

(1) Calcul du montant prévisionnel de subvention DSIL sur priorité n°1 (Développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables)  
 Montant estimé éligible à 500 000,00 €  
 Soit une subvention de 150 000,00 € sur la base d'un taux d'aide de 30 %

\* **autorise** le Président à compléter, finaliser et déposer des dossiers de demande de subventions au titre de la DETR ou DSIL 2026 pour les projets mentionnés auprès des services de l'Etat.

Pour extrait conforme

Le Président  
 Bernard DEKENS